

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, du mardi 7 juin au vendredi 8 juillet 2022 inclus, soit 32 jours consécutifs, sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), de l'abrogation de 14 cartes communales et de modifications de 25 Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Le siège principal de l'enquête a été fixé au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde situé 21 rue des acacias à Mazères (33210).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes du Sud Gironde, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes du Sud-Gironde. Le dossier est également consultable sur le site du registre d'enquête dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/>

Pendant l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- Portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituels de ceux-ci.
- Adressées par courrier aux commissaires enquêteurs au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères).
- Portées sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/pluicdcsudgironde-web/> ou par courrier électronique à l'adresse : pluicdcsudgironde@democratie-active.fr

L'évaluation environnementale du projet de PLUI qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le bilan de la concertation seront joints au dossier d'enquête publique.

Les informations sur ce dossier peuvent être demandées à Monsieur Ioan BENTEJAC, Directeur Développement et Attractivité de la Communauté de communes du Sud Gironde par courriel plui@cdcsudgironde.fr ou par téléphone 05.40.34.50.01 (du lundi au jeudi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cdcsudgironde.fr/>

Le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné Mme Georgette PEJOUX, urbaniste, en qualité de Président de la commission d'enquête, M. Hervé MILLER, ingénieur d'étude, en qualité de membre titulaire et Mme Carola GUYOT-PHUNG, chargée de recherches en qualité de membre titulaire.



La commission d'enquête recevra le public :

Commune	date permanence	Adresse
BALIZAC	vendredi 10 juin 14h00-16h00	110 route de l'Heretey 33730 Balizac
BIEUJAC	mercredi 29 juin 16h00-18h00	6 Vigneau 332100 Bieujac
BOMMES	vendredi 24 juin 16h30-18h30	4 le Bourg 33210 Bommes
BOURDEYS	mardi 21 juin 14h00-16h00	Au bourg 33113 Bourdeys
CASTETS ET CASTILLON	mardi 5 juillet 13h00-15h00	450 route Jean-Baptiste de Baudre 33210 Castets-et-Castillon
CAZALS	mardi 28 juin 14h00-16h00	29 le bourg 33113 Cazals
COIMÈRES	lundi 13 juin 13h30-15h30	1 place Jean Jacques Langon 33210 Coimères
FARGUES	vendredi 24 juin 13h30-15h30	13 route des écoles 33210 Fargues
HOSTENS	jeudi 23 juin 14h00-15h45	1 route des Mont de Marsan 33125 Hostens
LANGON	jeudi 9 juin 09h00-12h00	2 avenue Leon Jauhaux 33210 Langon
LANGON	mardi 5 juillet 09h00-12h00	2 avenue Leon Jauhaux 33210 Langon
LE PIAN SUR GARONNE	mardi 14 juin 10h00-12h00	39 grand rue 33490 Le Pian sur Garonne
LE TUZAN	mardi 28 juin 10h00-12h00	38 rue du centre bourg 33125 Le Tuzan
LÉOGEATS	lundi 20 juin 09h00-11h00	25 Sansot 33210 Léogeats
LOUCHATS	jeudi 23 juin 16h15-18h00	1 place du souvenir 33125 Louchats
LUCMAU	mercredi 15 juin 10h00-12h00	4 le bourg 33840 Lucmau
MAZÈRES	lundi 20 juin 15h30-17h30	14 le bourg 33210 Mazères
NOAILLAN	lundi 13 juin 16h30-18h30	9 place du Général Lectere 33730 Noaillan
ORIGNE	jeudi 23 juin 10h00-12h00	70 route du Mayne 33113 Origne
POMPÉJAC	mercredi 15 juin 14h00-16h00	8 le bourg 33730 Pompéjac
PRECHAC	samedi 25 juin 09h00-12h00	19 rue Jeanne Emmanuel Lassere 33730 Prechac
ROAILLAN	jeudi 9 juin 13h00-15h00	2 route de Langon 33210 Roaillan

SAINT ANDRÉ DU BOIS	jeudi 30 juin 08h30-10h30	36 le bourg 33490 Saint André du Bois
SAINT GERMAIN DE GRAVE	jeudi 30 juin 11h00-13h00	Le bourg 33490 Saint Germain de Grave
SAINT LÉGER DE BALSON	mardi 21 juin 10h30-12h30	33 le bourg 33113 Saint Léger de Balson
SAINT LOUBERT	jeudi 30 juin 15h00-17h00	1 Brèze 33210 Saint Loubert
SAINT MACAIRE	samedi 18 juin 09h00-12h00	8 allée des tilleuls 33490 Saint Macaire
SAINT MAIXANT	mercredi 6 juillet 10h00-12h00	33 route de Gascogne 33490 Saint-Maixant
SAINT MARTIAL	mardi 14 juin 16h00-18h00	6 le bourg 33490 Saint Martial
SAINT PARDON DE CONQUES	mercredi 29 juin 10h30-12h30	27 Muraie 33210 Saint Pardon de Conques
SAINT PIERRE DE MONS	mercredi 29 juin 13h30-15h30	4 au Rousseau 33210 Saint-Pierre-de-Mons
SAINT SYMPHORIEN	vendredi 10 juin 9h00-12h00	15 place de la République 33113 Saint Symphorien
SAINT SYMPHORIEN	vendredi 1er juillet 14h00-17h00	15 place de la République 33113 Saint Symphorien
SAUTERNES	samedi 11 juin 10h00-12h00	5 place de la Maie 33210 Sauternes
SÉMENS	mardi 14 juin 13h00-15h00	10 route de la Croix 33490 Semens
TOULENNE	vendredi 24 juin 10h00-12h00	73 avenue du Huit Mai 1945 33210 Toulenne
UZESTE	lundi 13 juin 10h30-12h30	11 place de l'Eglise 33730 Uzeste
VERDELAIS	Vendredi 8 juillet de 10h00-12h00	3-les allées 33490 Verdelais
VILLANDRAUT	lundi 20 juin 12h00-15h00	1 place du général de Gaulle 33730 Villandraut
VILLANDRAUT	vendredi 1er juillet 9h00-12h00	1 place du général de Gaulle 33730 Villandraut
siège CdC Mazères	mercredi 6 juillet 14h00-17h00	21 rue des acacias 33210 Mazères
Siège CdC Mazères	Vendredi 8 juillet 13h30-16h30	21 rue des acacias 33210 Mazères

Le Président de la Communauté de communes du Sud Gironde est responsable de la procédure d'élaboration du projet de PLUI et d'abrogation de cartes communales, Le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine est responsable de la procédure relative à la modification des 25 périmètres délimités des abords.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera tenue à disposition du public au siège de la Communauté de communes (21 rue des acacias 33210 Mazères) et sur le site internet de la communauté de communes <https://www.cdcsudgironde.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI et l'abrogation des cartes communales des communes de Balizac, Bieujac, Bommes, Castillon de Castets, Le Tuzan, Léogeats, Roaillan, Saint André du Bois, Saint Germain de Grave, Saint Loubert, Saint Martial, Saint Pardon de Conques, Sauternes et Semens. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation.

En cas d'accord de la Communauté de communes sur les 25 périmètres délimités des abords modifiés, éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, la Préfète de région se prononcera par arrêté sur la modification des 25 périmètres délimités des abords sur les communes de Castets et Castillon, Coimères, Léogeats, Lucmau, Noaillan, Origne, Pompéjac, Préchac, Roaillan, Saint Léger de Balson, Saint Maixant, Saint Martial, Saint Pardon de Conques, Saint Symphorien, Uzeste et Villandraut.